

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 29 janvier 2021**

Objet : Convention de partenariat entre DORSAL et l'Université de Limoges

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf janvier à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt janvier 2021, se réunit en session ordinaire, sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 38 (dont 3 procurations) - 110 voix

Votants : 38 Pour soit 110 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP VISIO
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP - VISIO
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP - PRESENTIEL
Mr Jean-Louis BACHELLERIE - 1 voix - VISIO
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix - VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix - VISIO
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr F. Comby) – 1 voix - VISIO
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme H. Rome) – 6 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO
Mr Stéphane DELAUTRETTE - 1 voix - VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix - VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix - VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr P. Allard) - 1 voix – VISIO
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à JC Leblois) 15 voix - VISIO
Mr Jean-Marie HERRY - 1 voix - VISIO
Mr Jean-François LABBAT – 1 voix – VISIO
Mr Christian LATOUILLE – (suppléant de Mr G. Montet) – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Claude LEBLOIS - 6 voix - VISIO
Mr Vincent LEONIE - 2 voix – VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr A. Faucher) – 1 voix - VISIO
Mr Thierry MUZETTE – (suppléant de Mr M. Lacouturière) – 1 voix - VISIO
Mr Christophe PATIER – 15 voix - VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - VISIO
Mr Christian PRADAYROL - 2 voix - VISIO
Mr Philippe ROCHE - 2 voix - VISIO
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix - VISIO
Mr Philippe VIDAU – 2 voix - VISIO
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO
Mr Rémy VIROULAUD - 2 voix - VISIO
Mme Gülsen YILDIRIM – (suppléante de Mme Gentil) - 2 voix – VISIO

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Président Département Corrèze
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président Tulle Agglo
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Président Département Haute-Vienne
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller Communautaire CC Noblat
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Présidente du Département de la Creuse
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseillère Municipale Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) - 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Vice-Président Département Creuse
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président de la CC Briance Combade
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseillère Départementale de la Corrèze
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine

REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258728658-20210129-CS95_D767-D

N°767-1

h

L'Université de Limoges est membre associé de DORSAL depuis sa création.

Elle a participé activement au bon fonctionnement du Syndicat en lui proposant gracieusement l'hébergement de son siège social de 2002 à 2007 dans les locaux du Service Commun Informatique (désormais Direction du Système d'Information - DSI).

Depuis le départ du Syndicat, le site Internet de DORSAL et sa messagerie restent hébergés sur le serveur de la DSI.

Une première convention de partenariat a été actée en 2014 en référence à la délibération N°365 du 31 janvier 2014.

Au vu d'une demande complémentaire de DORSAL auprès de l'Université en matière d'hébergement de données SIG, il est proposé d'actualiser la convention tel que proposé en annexe.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical autorisent, à l'unanimité, le Président à signer la convention de partenariat entre DORSAL et l'Université de Limoges ainsi que tout acte s'y rapportant.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :

